

Le Maghreb selon une perspective géo-énergétique

Aurèlia Mañé

Avec la nouvelle loi, l'Etat algérien renonce à la gestion directe du secteur des hydrocarbures et à la discipline de l'OPEP

Les infrastructures maghrébines sont conçues pour l'exportation de gaz vers l'Espagne, l'Italie et la France. Ce sont les entreprises de ces pays qui acquièrent le gaz

Le Maroc et la Tunisie deviennent des pays de transit capables d'influencer les relations énergétiques grâce à la construction des gazoducs vers l'Europe

Ces derniers temps l'on reparle des questions relatives à la sécurité énergétique. En plus de la prolifération d'articles et d'analyses sur la fin du pétrole, les médias occidentaux reflètent une croissante préoccupation quand au surgissement de nouveaux dangers en provenance des pays dont le sous-sol est riche en pétrole ou en gaz. Si l'on ajoute à cela la crainte avec laquelle on observe l'augmentation de la consommation de pétrole en Chine et en Inde, nous avons un diagnostic assez précis de la façon dont la majorité comprend les relations énergétiques. Il s'agit de relations bilatérales et – souvent – antagoniques entre des pays producteurs de cru et de gaz, avec une gestion économiquement inefficace de leurs ressources naturelles, et des pays consommateurs, dont les économies et les populations dépendent de ces ressources. Ainsi, du point de vue énergétique, le monde est dichotomique : il existe des pays qui vendent du cru et du gaz et d'autres qui l'achètent.

Dans ce panorama sur l'énergie, le Maghreb se trouve du côté de ceux qui vendent du cru et du gaz ; fondamentalement parce que l'on trouve sur son territoire deux producteurs de relevance – l'Algérie et la Libye – un plus humble, la Tunisie, et deux pays où sont en train de se réaliser des prospections encourageantes : le Maroc et la Mauritanie. Cependant, même dans le cadre de cette conception, le Maghreb, en tant que région, est considéré comme un acteur mineur sur la scène pétrolière

internationale, car, dans ce domaine, ce sont les deux pays, l'Algérie et la Libye, qui sont pertinents, et qui sont membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). C'est à dire, une organisation supranationale, géographiquement dispersée.

Du point de vue intellectuel, non géologique, ce paradigme n'est pas très productif, puisque l'analyse se limiterait à savoir si dans les sous-sols de certains pays il existe beaucoup ou peu de réserves en hydrocarbures, à savoir combien coûte son extraction et son exportation et quelle quantité provient de leurs gisements et est vendue sur le marché international.

D'un autre côté, géopolitiquement, ceci est une analyse erronée, puisqu'il s'en dérive que les relations énergétiques se produisent entre deux genres d'acteurs, les pays qui produisent et ceux qui consomment. Sans information additionnelle, l'on déduit de ce concept que les citoyens et les entreprises des pays consommateurs utilisent du pétrole en cru et, de plus, ils le demandent ; alors qu'en réalité les citoyens et les entreprises consomment des produits dérivés et de l'électricité qui arrivent après avoir été extraits, transportés, raffinés, produits et vendus par les entreprises énergétiques. Ainsi, la relation entre le pétrole et le gaz des pays producteurs et les consommateurs s'effectue à travers un intermédiaire, les entreprises du secteur. La scène pétrolière devient donc un jeu à plusieurs bandes basé sur les relations de pouvoir qui se donnent à chaque mo-

ment historique entre trois groupes d'agents : les pays producteurs, les entreprises du secteur et les gouvernements des pays consommateurs.

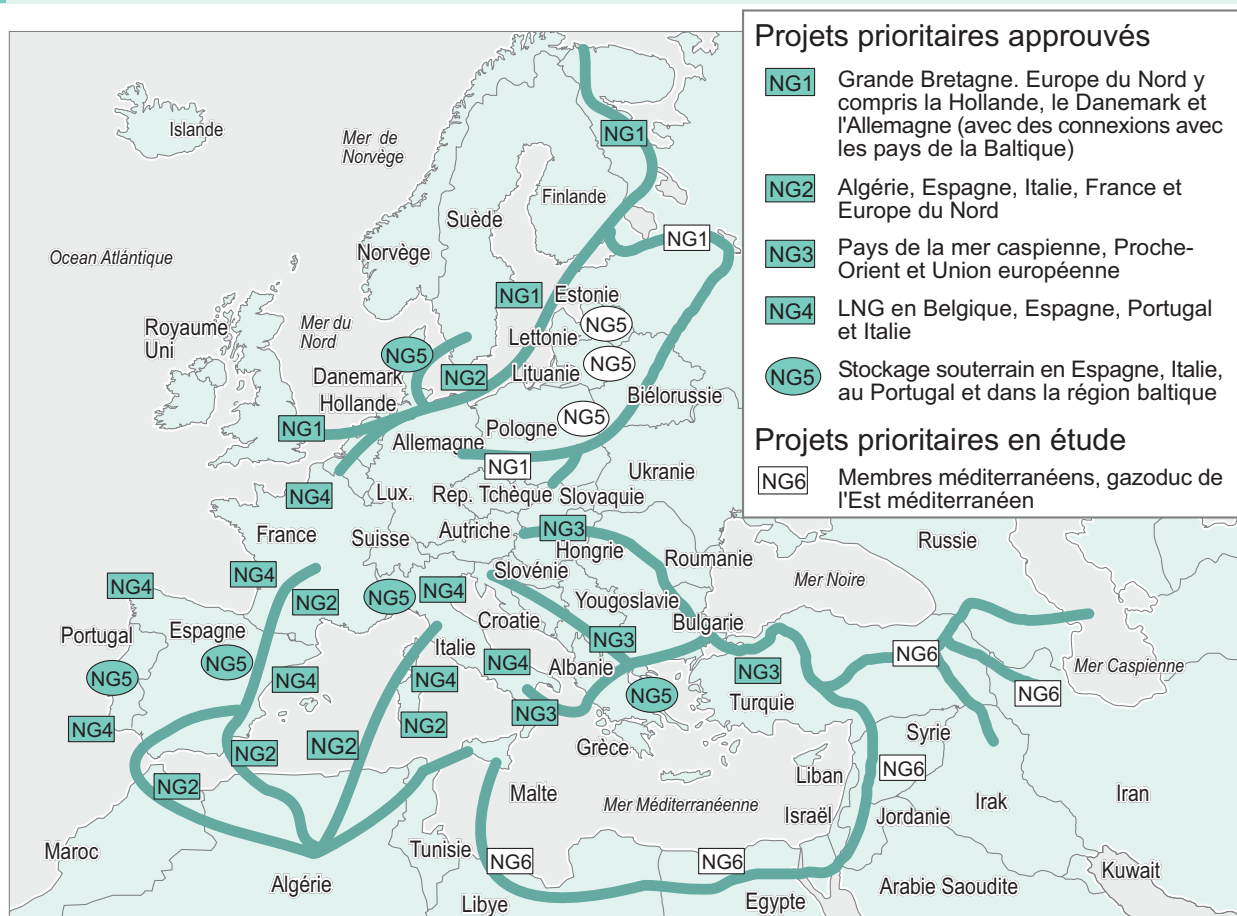
Cette vision permet d'analyser la fonction du Maghreb – ou de n'importe quelle autre région – dans le domaine de l'énergie d'une façon plus ample, en le considérant comme un espace géo-énergétique : un territoire doté d'un certain agencement politique et légal du secteur énergétique qui surgit de par la relation – de coopération ou conflictuelle – qui se joue dans cet espace entre des agents énergétiques – entreprises ou gouvernements, locaux ou étrangers – dotés de différents degrés de pouvoirs.

Si l'on se base sur la conception géo-énergétique l'on pourra expliquer pourquoi les changements dans les relations de force des différents acteurs énergétiques qui opèrent sur les gisements des pays du Maghreb dériveront en la mutation du rôle que ces pays avaient sur la scène énergétique internationale.

Perte de poids des Etats producteurs

En termes énergétiques, la zone du Maghreb est connue à travers l'Algérie et la Libye, pays producteurs qui n'ont jamais agis comme agents régionaux. De ce fait, leur action entraine dans le cadre de la logique de

Réseau de gaz naturel. Projets prioritaires



Source : Commission européenne. Ten-E, Priority projects.

l'OPEP. Leur fonction était d'être des exportateurs de cru ou de gaz, bien que l'on parle d'Etats producteurs, puisque sur les deux territoires la richesse du sous-sol est gérée selon le critère politique d'obtenir le maximum de rente pour les nationaux du pays.

Dans le cas de l'Algérie, cette situation a changé au cours de ces dernières années. La production des consortiums transnationaux du secteur et les bénéfices que ces entreprises rapatrient ont de plus en plus de poids. En contrepartie le poids des agents « nationaux » algériens, Etat et Sonatrach, dans la gestion des hydrocarbures qui se trouvent sur son territoire, diminue. Ceci se traduit par un changement de l'agencement légal du secteur.

La récente adoption d'une loi sur les hydrocarbures en Algérie (Loi 05-07 du 28 avril 2005) en est une bonne preuve.

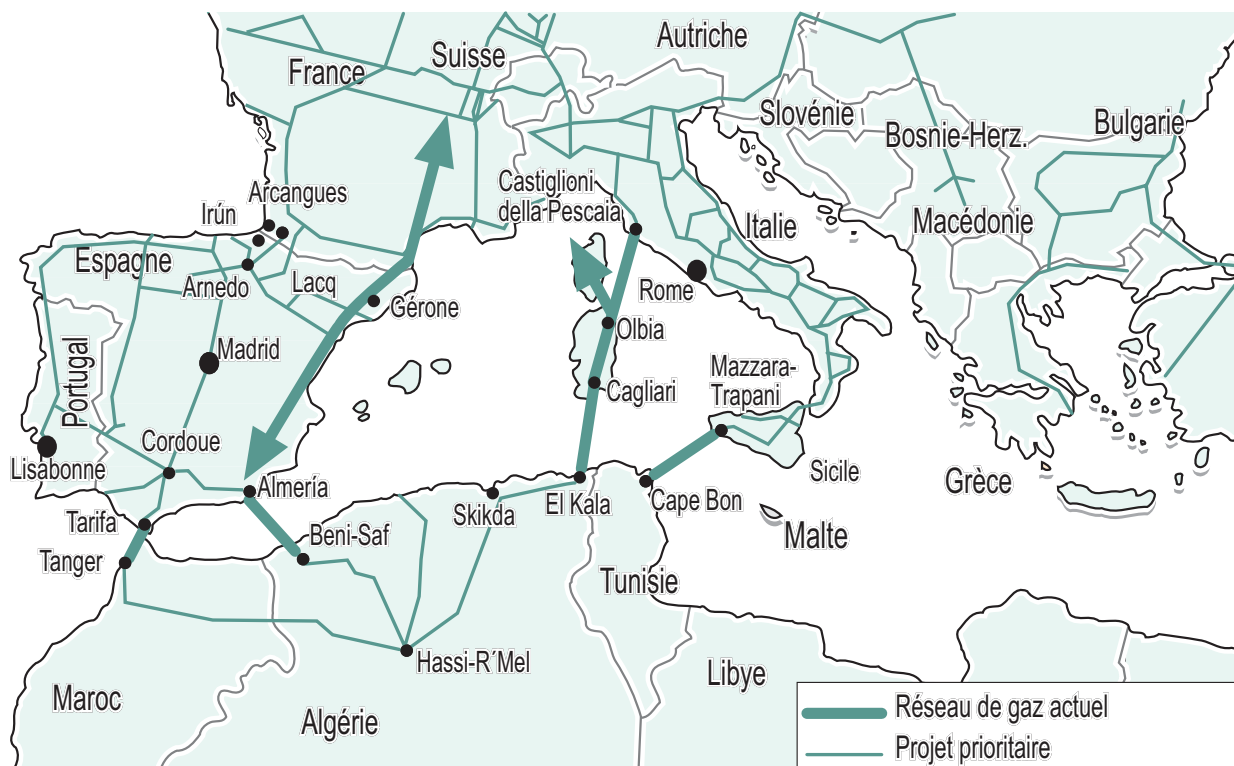
Cette loi sépare l'Etat, en tant que propriétaire des richesses du sous-sol du pays, de la Sonatrach, en tant qu'entreprise nationale, et, en plus, cette dernière devient une entreprise commerciale, sans établir un minimum de participation – elle est plutôt limitée – pour elle dans les consortiums internationaux. Avec cela, *de facto*, l'Etat renonce à la gestion directe du secteur des hydrocarbures et aussi à la discipline de l'OPEP. C'est à dire qu'il renonce à être un Etat producteur pour devenir un agent qui, à travers des agences créées ad hoc, octroie les droits d'exploitation du pétrole et du gaz de son sous-sol et régule l'activité des entreprises du secteur.

Ce changement dans l'agencement ne signifie pas que l'activité réalisée par l'Algérie dans le panorama international de l'énergie soit modifiée – son territoire

continuera à être exportateur de gaz et de cru. Par contre, le passage des hydrocarbures exploités avec des critères « étatiques » à des hydrocarbures exploités avec des critères « d'entreprise », supposera un changement dans le pourquoi on extrait et on commercialise le pétrole et le gaz algériens dans le marché international.

L'Etat algérien cesse d'être un Etat producteur. L'exportation de pétrole n'est plus considérée comme un instrument privilégié pour l'obtention de la rente nationale. Le critère « politique national-algérien » pèse de moins en moins sur les quantités de cru et de gaz qui s'exportent depuis l'Algérie. Au contraire, à partir du moment où les gisements de ce territoire sont exploités par les consortiums transnationaux, ce que ces derniers vendront sur le marché international depuis l'Algérie

Gazoduc Algérie-Espagne-Italie-France



Source : Commission européenne. Ten-E, Priority projects.

rie entrera dans le cadre de leurs stratégies comptables et de leurs plans stratégiques. En résumé, le rôle tenu par les hydrocarbures du territoire algérien dans le contexte international, sera déterminé par les relations que maintiendront les agents non nationaux qui font partie de l'espace géo-énergétique algérien et qui interagissent avec les agents d'un espace énergétique plus ample.

L'espace géo-énergétique maghrébin sur la scène énergétique internationale

Sil'on extrapole cette idée à l'ensemble du Maghreb, quelle fonction pourrait avoir l'espace géo-énergétique maghrébin sur la scène énergétique internationale ?

Pour répondre à cette question il faut tenir compte de deux prémisses. La première est que le principal objectif des

entreprises privées est d'obtenir des bénéfices et qu'il n'y a pas d'exceptions pour ce qui est des entreprises énergétiques. La deuxième est que l'exportation d'hydrocarbures, une fois que les pays exportateurs renoncent à ce qu'elle soit une source privilégiée de financement national, peut avoir une double fonction : être source d'énergie primaire pour les consommateurs ou être source de financement international – ce que l'on appelle *pétrodollars*.

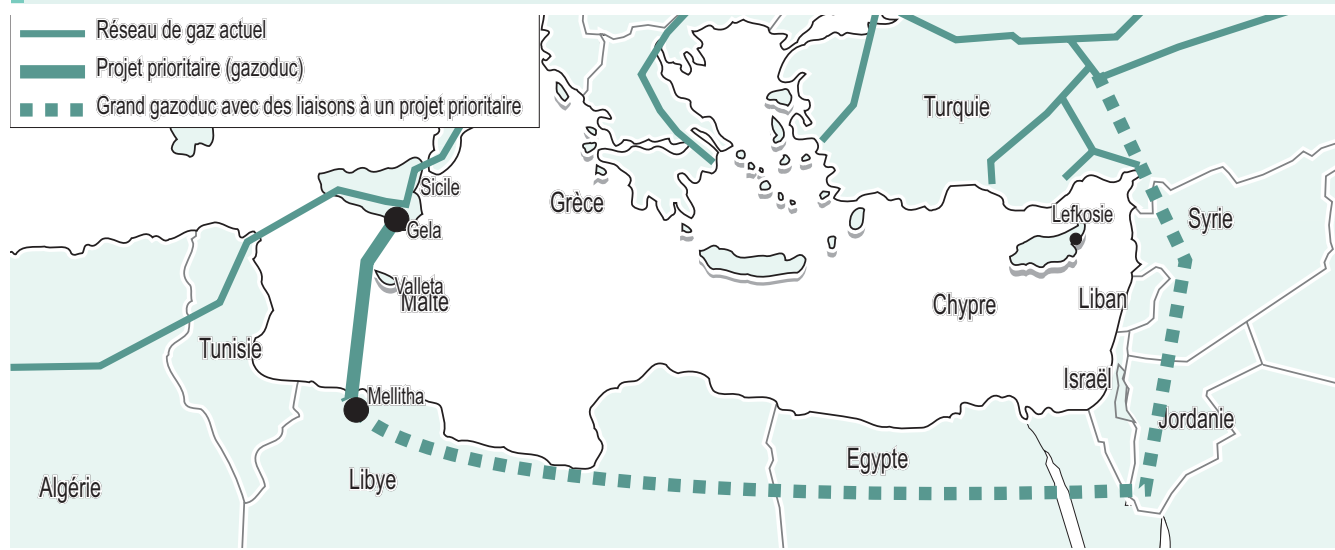
Avec ces prémisses nous trouvons deux scénarios possibles. Le scénario 1, où prime la fonction financière des hydrocarbures : les acteurs les plus intéressés par l'exportation d'hydrocarbures sont les investisseurs financiers qui agissent dans les marchés de capitaux internationaux. Dans ce cas, le plus probable est que les politiques énergétiques des pays consommateurs et des organismes économiques internationaux favorisent les agissements tendant à la globalisation des secteurs énergétiques du Maghreb, d'autant plus si cela aide aussi à fi-

nancer leur déficit dans la balance des paiements.

La conséquence de cela est l'insignifiance du fait géo-énergétique régional, bien que la prédominance du scénario 1 implique le renforcement du rôle d'extracteur d'hydrocarbures du Maghreb, puisque sa vente fournirait un excédent économique plus conséquent, qui se traduirait en un plus grand volume des bénéfices et des *pétrodollars*. Dans ce scénario, l'Algérie et la Libye seraient les pays les plus importants du Maghreb. Malgré cela, l'extraction d'hydrocarbures de ces deux territoires dépendra principalement de ce qu'ils apporteront aux bilans comptables des entreprises.

Dans le scénario 2, la fonction la plus importante des hydrocarbures est l'énergétique : les agents les plus relevables sont les gouvernements des pays consommateurs, bien que comme dans le cas précédent, le poids de la relation soit porté par les entreprises. La différence entre les deux cas est que, dans le scénario, 2 il est probable que

Gazoducs Etats méditerranéens



Source : Commission européenne. Ten-E, Priority projects.

son activité soit régulée suivant les critères de la « sécurité énergétique ». Ce qui pourrait diminuer les bénéfices et, aussi, les flux de capitaux vers les marchés financiers internationaux.

Dans ce scénario, l'espace géo-énergétique du Maghreb, en tant qu'agent régional, pourrait être plus important, spécialement en ce qui concerne le gaz naturel. C'est dû au fait que les prix des contrats de gaz sont moins volatiles que ceux du cru, et au fait que pour ce qui est du gaz, par rapport au pétrole, la possibilité de créer des « marchés régionaux » augmente. Ceci est dû à l'importance de la proximité géographique du fait du coût de transport et de la difficulté de son stockage. Cette idée se traduirait par un plus grand lien, géo-énergétiquement parlant, entre la région du Maghreb et l'espace et les acteurs énergétiques européens. Celle-ci semble être l'idée qui découle de la création du Forum énergétique euroméditerranéen. Ainsi donc, ce sont les institutions européennes (direction générale de l'Energie et des Transports et Banque Européenne d'Investissements) et les gouvernements nationaux qui ont accordé un appui significatif au secteur des entreprises énergétiques européennes dans le but de maintenir leur fonction de fournisseurs d'énergie, ce qui se tra-

duit par la création d'alliances entre les entreprises européennes et les compagnies nationales – principalement la Sonatrach – pour la création d'infrastructures de transport et de stockage du gaz naturel. Actuellement deux des projets TEN européens prioritaires se trouvent au Maghreb : le NG-2, qui prétend unir l'Algérie à l'Espagne, l'Italie et la France, et le NG-6 qui construira un anneau unissant le Maghreb avec les pays de l'est de la Méditerranée, via la Turquie.

Ce dernier point signifie-t-il que, dans ce second scénario, le Maghreb fait partie d'un espace géo-énergétique paneuropéen plus ample ? La réponse est ambivalente. L'actuelle structure « maghrébine » des infrastructures et du stockage est conçue fondamentalement pour l'exportation du gaz vers l'Espagne, l'Italie et la France, et ce sont les entreprises de ces pays qui acquièrent le gaz. De ce point de vue, les hydrocarbures et les entreprises du Maghreb sont l'*upstream* gasistique européen et restent intégrées dans la même logique que celle de l'industrie énergétique européenne.

Cependant, des événements comme ceux qui ont eu lieu en Russie et en Ukraine en début de 2006, nous rappellent qu'il existe une catégorie de pays, ceux de transit, potentiellement

capables d'influencer le cours des relations énergétiques. Dans de nombreux cas, l'action de ces pays de transit peut être déterminée par d'ancestraux conflits de voisinage, qui ont peu de choses à voir avec le facteur énergétique et beaucoup à voir avec les conflits de souveraineté nationale. Pour ce qui est du Maghreb, la construction des gazoducs vers l'Europe a octroyé une prédominance au Maroc et à la Tunisie, comme pays de transit, qu'ils n'avaient pas dans l'ordre pétrolier précédent. Il semble peu probable que le Maroc ou la Tunisie réalisent une action contraire à l'Europe. Ils pourraient utiliser cette condition de pays de transit pour régler leurs ancestraux conflits avec l'Algérie, pour ce qui est du Maroc, ou avec la Libye, pour ce qui est de la Tunisie – évidemment l'inverse est aussi valable. Si une situation de ce genre se produisait, nous nous trouverions face à un espace géo-énergétique maghrébin, qui agirait avec une logique inconnue jusqu'à l'heure : qui ne ressemblerait pas à celle à caractère plutôt national gouvernée par les Etats producteurs d'autre fois, mais qui n'entrerait pas non plus dans la logique financière globalisatrice ni dans celle de l'espace maghrébin qui agit de façon intégré dans une logique géo-énergétique paneuropéenne. ■